

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MISSA À DISPUSIZIONI DI UN AGHJENTI DI L'ADEC
PRESSU À A CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

**MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE L'ADEC AUPRÈS
DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un agent de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) auprès de la Collectivité de Corse.

Cet agent a répondu à un appel à candidatures lancé par la Collectivité.

Il assurera des fonctions de conseiller auprès de la conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions.

La durée de cette mise à disposition sera de 2 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2022, étant entendu qu'elle peut s'interrompre à tout moment à l'initiative de l'une des trois parties prenantes à la convention.

Cette mise à disposition s'exercera à titre onéreux, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites par la Collectivité de Corse à l'ADEC.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition, et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.